

# Veygoux

REVIVEZ LA RÉVOLUTION



**DOSSIER PEDAGOGIQUE** EXPOSITION « DU SERMENT DU JEU DE PAUME À LA PAUME »

**Veygoux**

63410 Charbonnières Les Varennes

Tél. : 04 73 33 83 00

[contact@veygoux.com](mailto:contact@veygoux.com)

[www.veygoux.com](http://www.veygoux.com)

**Contact** : Nadine COSTE, chargée de mission  
04 73 33 83 00 [contact@veygoux.com](mailto:contact@veygoux.com)

## SOMMAIRE

<b>DU SERMENT DU JEU DE PAUME À LA PAUME</b>	<b>Pages</b>
<b>Présentation</b>	3
<b>Objectifs</b>	3
<b>Première partie : Des États généraux au Serment du jeu de paume</b>	4
Printemps 1789 Espoir Désillusion	4
Deux députés auvergnats	6
Film « De la réunion des États généraux au Serment du jeu de paume »	7
<b>Deuxième partie : la paume</b>	9
La paume en Auvergne	10
Film « Une histoire de la paume »	10
L'histoire du jeu Montée en puissance Apogée Déclin	11
Les expressions courantes issues de la paume	13
Vitrines de présentation des accessoires de la paume	13
Maquette du jeu de paume à Fontainebleau	14
Les règles de la paume	14
Jeu vidéo de paume (jeu de simulation)	16
La paume aujourd'hui	16
<b>Ressources</b>	16
<b>Support de visite</b>	17

## DU SERMENT DU JEU DE PAUME A LA PAUME

### Présentation

Cette exposition organise la rencontre entre trois histoires : La grande Histoire de France (celle de la Révolution française), l'histoire locale (celle de deux députés auvergnats aux Etats Généraux qui ont survécu aux bourrasques politiques : Dom Gerle, un moine chartreux devenu l'un des amis de Robespierre et Jean-François Gaultier de Biauzat, un avocat qui a eu l'idée de faire nommer en 1790 ce département « Puy-de-Dôme »), enfin l'histoire d'une tradition sportive perdue (celle du jeu de paume).

Veygoux est devenu un lieu unique en France et en Europe, où le visiteur est immergé dans l'histoire de deux passions propres à l'Ancien Régime : la passion démocratique et la passion paumière. Deux histoires qui s'entrecroisent puisque le jeu de paume entre en déclin à la fin du règne de Louis XIV au moment où surgissent les premiers philosophes des Lumières.

L'exposition se scinde en deux parties :

La première commence avec les prémices de la Révolution française, et fait le lien entre la réunion des États généraux (détaillée par des panneaux explicatifs) et le jeu de paume. Elle se compose également d'un film qui décrypte le *Serment du jeu de paume*, célèbre tableau de David, mettant en avant le côté « propagande » de cette œuvre, et nous en apprend plus sur les protagonistes représentés.

Dans la deuxième partie, la visite se poursuit par la découverte du jeu de paume, avec un film présentant l'histoire de la paume, des panneaux sur les expressions célèbres issues du jeu de paume et sur sa pratique, ainsi qu'une maquette d'une salle de jeu. Puis, les visiteurs sont invités à se livrer à une partie de jeu de paume, avec un jeu vidéo original, et à visualiser quelques points d'une partie de paume telle que ce sport est pratiqué de nos jours.

Ces espaces ont été conçus et scénographiés par Clara Sigalévitch, avec des contenus fournis par Patrick Clastres, historien du sport et Jean-Christophe Piffaut, ancien directeur du musée de Roland Garros et aussi passionné de paume. Le jeu vidéo a été élaboré par Laurent Baleydier, spécialiste en conception numérique.

### Objectifs

Cette exposition a pour objectif de faire découvrir aux élèves la Révolution française sous un angle original, de façon interactive, ludique et pédagogique.

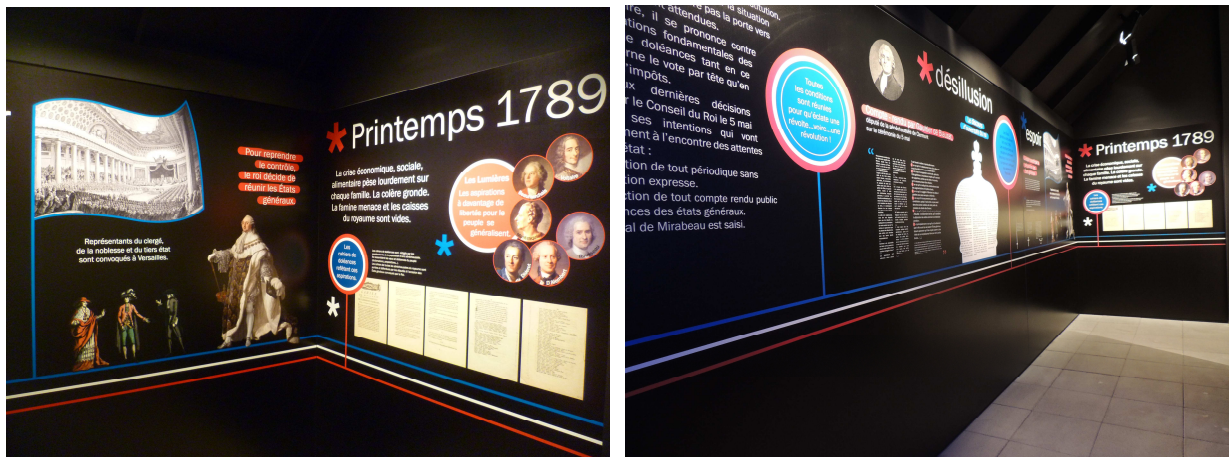
Elle leur propose un voyage dans le temps et dans l'histoire. Mais quelle histoire ! Celle de la genèse de notre démocratie, la création de l'Assemblée nationale et de la passion pour un jeu extrêmement populaire : la paume.

Elle leur explique les causes de la Révolution française et les aspirations à la liberté et à l'égalité du peuple français, qui ont amené à la mise en place d'un nouveau régime politique : la République.

À travers le décryptage de deux œuvres de référence de la période révolutionnaire : la gravure de la réunion des États généraux et le tableau du Serment du jeu de paume, elle aborde deux temps forts de la Révolution. Les élèves vont découvrir quelques figures marquantes de la Révolution, et notamment deux personnages auvergnats, présents lors de ces événements, et pouvoir aiguïser leur sens de l'observation et développer leur esprit critique.

Ils vont également apprendre que le jeu de paume, sport qui a occupé une grande place dans la vie des Français du XV<sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution, est toujours présent à travers des expressions courantes, et que la langue est parfois plus conservatrice que l'architecture et les pratiques.

## Première partie : des États généraux, au Serment du jeu de paume



### Printemps 1789

La crise économique, sociale, alimentaire pèse lourdement sur chaque famille. La colère gronde. La famine menace et les caisses du royaume sont vides. Les idées des Lumières se diffusent, les aspirations à plus de liberté pour le peuple se généralisent. Les cahiers de doléances reflètent ces aspirations.

### Espoir

#### L'espoir suscité par la préparation des États généraux.

Pour reprendre le contrôle le roi décide de réunir les États généraux. Représentants du clergé, de la noblesse et du tiers état sont convoqués à Versailles. Courant janvier 1789 un règlement royal est adressé par le pouvoir aux agents du roi afin d'organiser les élections des députés aux États généraux. Dans ce règlement, Louis XVI parle de droits restitués à la nation de consentir l'impôt, de la périodicité future des états, de l'établissement d'un budget, de la fin de l'arbitraire ministériel en matière de dépense, de liberté individuelle, de constitution et surtout de l'égalité de tous devant l'impôt. Les États généraux débiteront le 5 mai 1789. Les représentants du peuple en attendent beaucoup mais le roi veut simplement renflouer les caisses du royaume.

« (...) Sa Majesté (...) s'est déterminée à rassembler autour de sa demeure les États généraux du royaume non pour gêner en aucune manière leurs délibérations, mais pour leur conserver le caractère plus cher à son cœur, celui de conseil et d'ami (...) ».

**Gaultier de Biauzat**, député de Clermont.

La noblesse vote au suffrage direct. La plupart des représentants élus de la noblesse est issue de la petite noblesse (200 députés) alors que la haute noblesse sera en minorité (70 députés dont le Duc d'Orléans).

Le corps électoral du clergé s'est vu grossi de la totalité des curés issus du tiers état, ce sont eux qui rendront les assemblées du clergé si houleuses de par leur opposition avec les prélats du haut clergé. Ces assemblées verront l'élection de 200 curés et de 91 prélats.

Le tiers état reçoit à peu près le suffrage universel puisque tout homme de 25 ans inscrit au rôle des impositions est appelé à voter. D'ailleurs, ce large scrutin du Tiers déconcerte et déplaît fort à certains bourgeois qui se seraient satisfaits d'un corps plus restreint (...). La députation du tiers état sera composée de 578 représentants dont environ 200 hommes de loi, une centaine de négociants, banquiers et industriels, le reste étant composé de riches ruraux parmi lesquels une cinquantaine de grands propriétaires fonciers. Pas un seul paysan pauvre ni artisan n'est représenté dans cette députation».

## Désillusion

### Le discours d'ouverture du roi

"Messieurs,

*Ce jour que mon coeur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la Nation à laquelle je me fais gloire de commander.*

*Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des États généraux ; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la Nation une nouvelle source de bonheur. La dette de l'État, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause ; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition. Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés. C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers Ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires.*

*L'espérance que j'ai conçue de voir tous les Ordres réunis de sentiments concourir avec moi au bien général de l'État, ne sera point trompée. J'ai ordonné dans les dépenses des retranchements considérables ; vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement : mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances ; et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent, et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage qui assurera le bonheur du royaume au-dedans, et sa considération au-dehors, vous occupera essentiellement.*

*Les esprits sont dans l'agitation ; mais une assemblée des représentants de la Nation n'écouterait sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes ; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une Nation généreuse, et dont l'amour pour ses Rois a fait le caractère distinctif : j'éloignerai tout autre souvenir.*

*Je connais l'autorité et la puissance d'un Roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché de tout temps aux principes de la Monarchie : ils ont fait la gloire et l'éclat de la France ; je dois en être le soutien, et je le serai constamment. Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un Souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments. Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ! C'est le souhait de mon coeur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples.*

*Mon Garde des Sceaux va vous expliquer plus amplement mes intentions ; et j'ai ordonné au Directeur général des finances de vous en exposer l'état ".*

**Louis XVI. 5 mai 1789**

### Compte - rendu par Gaultier de Biauzat, député de la sénéchaussée de Clermont sur la cérémonie du 5 mai

*" Nous sommes entrés dans les bâtiments appelés des Menus, située hors du château, avenue de Paris, entre 7 et 8 h de ce matin et nous en sommes sortis à 4 h et demie passées.*

*L'appel a été fait dans une salle où les trois ordres étaient réunis, c'est-à-dire pêle-mêle... On rencontra, en passant de cette première salle dans celle appelée des États, les grand maître, maître et aide des cérémonies, lesquels prenaient, le premier les députés ecclésiastiques, le second les députés nobles et le troisième les députés du Tiers, et conduisaient chacune de ces classes aux places qui leur étaient destinées.*

*La salle est majestueuse, mais fort mal disposée pour que les députés s'y expliquent et s'y entendent, du moins autant que je l'ai entrevu en apercevant que les places des députés des trois ordres sont formées avec des bancs placés horizontalement.*

*[...]*

*Comment une assemblée de douze cents personnes pourra-t-elle conférer d'une manière intelligible à tous ?...*

*Les spectateurs sont infiniment mieux placés, car ils sont dans deux rangs de loges, entre des colonnes, et sur des sièges en forme de gradins qui élèvent chaque rang de 12 à 18 pouces au-dessus du précédent.*

*[...]*

*Le Roi a prononcé bien nettement un discours d'environ 4 minutes... M. le Garde des sceaux a lu, pendant près de 23 minutes un discours qui n'a été entendu que par ceux qui étaient à son voisinage. Me trouvant à plus de 90 pieds de lui, je me suis borné à réfléchir sur ce qu'il pouvait ou devait dire de bon... M. Necker a prouvé, par la longueur de son discours, qu'il avait eu besoin de se rendre invisible pendant les derniers temps.*

*[...]*

*Il s'est assez bien fait entendre, quoique parlant péniblement, parce qu'il est fatigué de travail. Et, après une petite demi-heure, il a fait continuer par un de ses commis, qui a une voix claire et sonore, de manière que nous n'en avons rien perdu. J'en suis fâché, je le dis franchement».*

*J'y ai trouvé à redire et particulièrement :*

- 1 - en ce qu'il n'y a absolument rien dit de plus que ce qu'il a déjà publié sous d'autres jours ;*
- 2 - en ce qu'il a supposé la continuité, après les États généraux, de plusieurs impôts qu'il convient de supprimer, autres que la taille et la corvée, qu'il a reconnu devoir être effacés ;*
- 3- en ce qu'il a indiqué des améliorations dans des augmentations d'impôts actuels ;*
- 4- en ce qu'il a suggéré d'étendre les aides et gabelles aux pays exempts et rédimés ;*
- 5 - en ce qu'il n'a aucunement parlé de la constitution, quoiqu'il soit entré un peu avant dans les autres matières de droit public du ministère du garde des sceaux ;*
- 6 - en ce qu'il a laissé entrevoir, comme dans son « Résultat » de décembre dernier, qu'il considère la distinction des ordres comme de constitution primitive ;*
- 7 - et principalement en ce qu'il a dit nettement que le Roi aurait pu se passer d'États généraux, faisant apercevoir qu'il les croyait autant et plus l'effet de la complaisance libre que de la justice forcée...»[...]*

*[...] Ces idées sur le discours de M. Necker et la mauvaise humeur que m'avait donnée la voix capucine de M. Barentin ont terni à mes yeux le brillant de cette assemblée que l'on pourrait appeler fête nationale. [...] Tout l'enjolivement était superbe. Mais la chose principale n'a pas été soignée, et c'est ce qui me fâche. Aussi je m'endors en l'écrivant, ce qui fait que je termine pour ce soir. "*

### **Commentaire sur la journée du 5 mai**

Le long exposé de Necker sur la situation des finances n'entrouvre pas la porte vers les réformes tant attendues. Au contraire, il se prononce contre les aspirations fondamentales des cahiers de doléances tant en ce qui concerne le vote par tête qu'en matière d'impôts.

Les deux dernières décisions prises par le Conseil du Roi le 5 mai révèlent ses intentions qui vont radicalement à l'encontre des attentes du tiers état :

- Interdiction de tout périodique sans autorisation expresse.
- Interdiction de tout compte rendu public des séances des États généraux.
- Le journal de Mirabeau est saisi.

Toutes les conditions sont réunies pour qu'éclate une révolte...voire...une révolution !

### **Deux députés auvergnats**



Jean-François Gaultier de Biauzat, né le 22 octobre 1739, est le quinzième enfant d'une famille bourgeoise de Vodable. Après des études chez les jésuites il devient l'un des plus grands avocats de la capitale auvergnate. Déjà membre de l'assemblée provinciale d'Auvergne, il est désigné député du tiers état le 25 mars 1789.

Son abondante correspondance permettra aux Clermontois de suivre pas à pas la marche vers la Révolution. En janvier 1790, quand sont créés les départements, Gaultier de Biauzat intervient pour que le nom de Puy-de-Dôme soit accepté et devient la même année maire de Clermont-Ferrand. En janvier 1794, sous la Terreur, ce réformateur humaniste est emprisonné en raison de son refus des excès de la Révolution.

Il ne doit son salut qu'au coup d'État du 9 thermidor (28 juillet 1794) qui élimine Robespierre, Couthon et Saint-Just. De nouveau maire de Clermont-Ferrand, il est aussi professeur d'économie politique et de législation, juge au tribunal de cassation et député du Puy-de-Dôme au Conseil des Cinq Cents. Il devient sous le Consulat, juge à la cour d'appel de Paris et le restera jusqu'à sa mort, le 22 février 1815.



**Christophe Antoine Dom Gerle** est né le 25 octobre 1736 à Riom. Moine chartreux dès 1761 il fut, de 1788 à 1790, prieur de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie à Chapdes-Beaufort. Député suppléant du clergé de Riom aux États généraux, puis député à l'Assemblée nationale constituante (1789-1791) il s'illustra par la dépose d'une motion voulant faire de la religion catholique la seule religion de la nation. Cette motion sera rejetée sans être débattue. Membre du club des Jacobins, Dom Gerle fut nommé évêque de Seine-et-Marne en 1791, charge qu'il refusa. Bien que proche de Robespierre il échappera à la guillotine alors que son ami et 92 de ses partisans étaient exécutés. Dom Gerle abandonnera son statut clérical et choisira de se marier. Employé au ministère de l'intérieur, il mourut le 17 septembre 1801.

## FILM : « De la réunion des États généraux au Serment du jeu de paume »

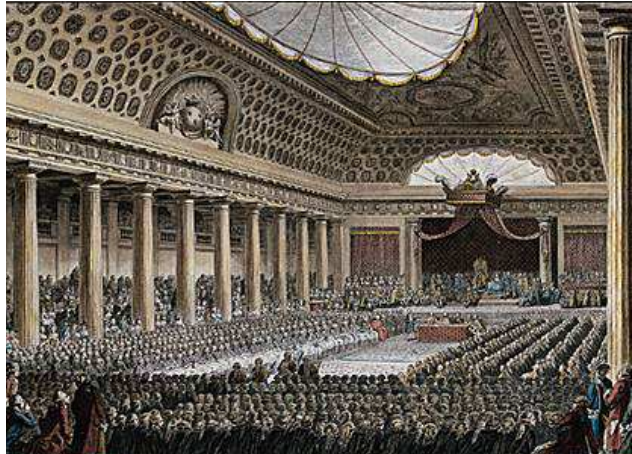
Réalisé par Jean-Christophe Piffaut, historien du tennis et Méhydine Khouader

Le film raconte une histoire en deux images. Celle de la genèse de notre démocratie, la création de l'Assemblée nationale. Il commence avec la gravure de la réunion des États généraux du 5 mai 1789 dans la salle des Menus plaisirs, et se poursuit par le Serment du jeu de paume, célèbre tableau de Jacques Louis David. Si la première gravure ne fait que rendre compte, quand David crée le dessin préparatoire de ce qui aurait dû être un grand tableau, il ne fait pas une photographie, il compose une scène symbolique, forte, éclairée par l'esprit des Lumières. Il met en avant le côté « propagande » de cette œuvre, et nous en apprend plus sur les personnages représentés.

**Durée** : 6,35 minutes



**Image 1** : La France de 1788 va mal. Famines et impôts accablent le peuple. Louis XVI, craignant une flambée de violence décide de convoquer les États généraux, c'est-à-dire les représentants de la population, répartis en trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers état. Ils ne se sont pas réunis depuis plus d'un siècle et demi, c'est donc une décision importante qui fait naître un immense espoir de changement.



Les **États généraux** commencent le 5 mai 1789 dans la salle des « Menus Plaisirs » à Versailles. Les députés du tiers état, alors qu'ils représentent 96 % de la population ne pèsent que pour un tiers lors du vote. Ils sont ainsi porteurs d'une forte demande de changement. Mais le discours du roi est décevant. Il parle de crise financière et de hausse d'impôts alors qu'on attend de lui des réformes de fond. Louis XVI déclenche ainsi malgré lui un processus qui aboutira à sa destitution.

Le 17 juin, sur proposition de l'abbé Sieyès, le tiers état se déclare « **Assemblée nationale** ». Le 19, le clergé vote sa participation à l'Assemblée Nationale. Louis XVI décide alors de suspendre les États Généraux. Le 20 juin, Bailly, président du Tiers État, refuse de se soumettre. Guillotin suggère alors que les députés se réunissent non loin, dans une salle privée de Jeu de Paume. Mounier propose la rédaction d'un texte qui engage les députés à prêter serment de rester unis « jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides." Le texte dira aussi que "partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale ». Cet arrêté est plus connu sous le nom de " **Serment du jeu de paume** ".

**Image 2** : Le 29 décembre 1790, une commande est passée au peintre **Jacques-Louis David** pour la réalisation d'un grand tableau représentant la première réunion de l'Assemblée Nationale.

David n'était pas présent au jeu de paume de Versailles, son travail est avant tout symbolique. Cette composition est un dessin préparatoire. L'oeuvre finale ne sera jamais qu'ébauchée.

Au centre du dessin, **Bailly**, Président de l'Assemblée. Grand astronome, il est membre de l'académie des sciences depuis 1763. Député de Paris, il en sera le maire après la prise de la Bastille.

Au premier plan, trois ecclésiastiques : Le moine chartreux Dom Gerle, l'abbé Grégoire et le pasteur Rabaut Saint-Étienne. Leur présence montre l'implication des chrétiens avec le clergé régulier, les prêtres, le clergé séculier, les moines, ou les protestants avec le pasteur.



**Dom Gerle**, élu suppléant du Clergé aux États généraux pour la Sénéchaussée de Riom, n'était pas présent au jeu de paume le 20 juin 1789. Pourtant David le représente, en froc blanc de chartreux, sans doute pour insister sur la participation de tout le clergé.

À gauche du Président Bailly, le **docteur Guillotin** qui s'inquiète déjà de problèmes de santé publique. On lui doit l'invention de la guillotine destinée à rendre moins barbares les exécutions capitales. La pendaison provoquait parfois des agonies lentes et douloureuses.

**Bertrand Barère de Bieuzac**, journaliste, rédige un article de son journal, "Le Point du jour". Il doit certainement sa place à son soutien au projet de commande de l'oeuvre.



**Michel Gérard**, dit le père Gérard, (représenté les mains jointes) est un laboureur arrivé aux États généraux en costume de paysan breton. Il est devenu une figure populaire après que le roi l'eut salué, le 2 mai 1789 d'un « Bonjour, bonhomme ! ».

(À sa droite) **Mirabeau**, Honoré-Gabriel comte de Mirabeau, fut chassé de la chambre de la noblesse pour ses idées progressistes. Il rejoint le Tiers État. Le 23 juin, au Grand Maître de cérémonie, représentant du roi venu demander l'arrêt des débats, Mirabeau répondra : "je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force ; car nous ne quitterons nos places que par la puissance des baïonnettes. "

**Martin d'Auche**, le seul député qui ne signera pas le serment du jeu de paume est représenté à l'écart, prostré sur sa chaise.

**Robespierre**, les deux mains posées sur la poitrine affirme son dévouement à la Révolution. Élu député du Tiers Etat d'Artois, il demande entre autres le suffrage universel, l'admission de tous dans la garde nationale comme dans les jurys des tribunaux. En 1793, Maximilien Robespierre est élu au Comité de Salut Public en remplacement de Danton. Son nom est à jamais associé à la terreur. Il fut guillotiné le 28 juillet 1794.

**Maupetit de la Mayenne** est dessiné vieux et malade. Mais Maupetit n'a en réalité que 47 ans en 1789 et vivra encore 42 ans ! La tenue de son porteur de chaise avec son bonnet phrygien, permet à David de symboliser l'adhésion du peuple au serment. Peuple que l'on retrouve aussi posté sur les appuis des fenêtres.

L'homme assis, chapeau à la main est **Sieyès**. Ordonné prêtre en 1772, c'est en tant que député du Tiers État, et non du clergé, qu'il siègera aux États généraux de 1789. Il réclamera l'union des trois ordres et rédigera le texte du serment du jeu de paume.

Nous savons que Jean-François **Gaultier de Biauzat** est quelque part dans l'assistance sans en connaître précisément la position. Ce député qui sera le premier maire de Clermont-Ferrand fut certainement le chroniqueur le plus précieux des États Généraux de 1789.

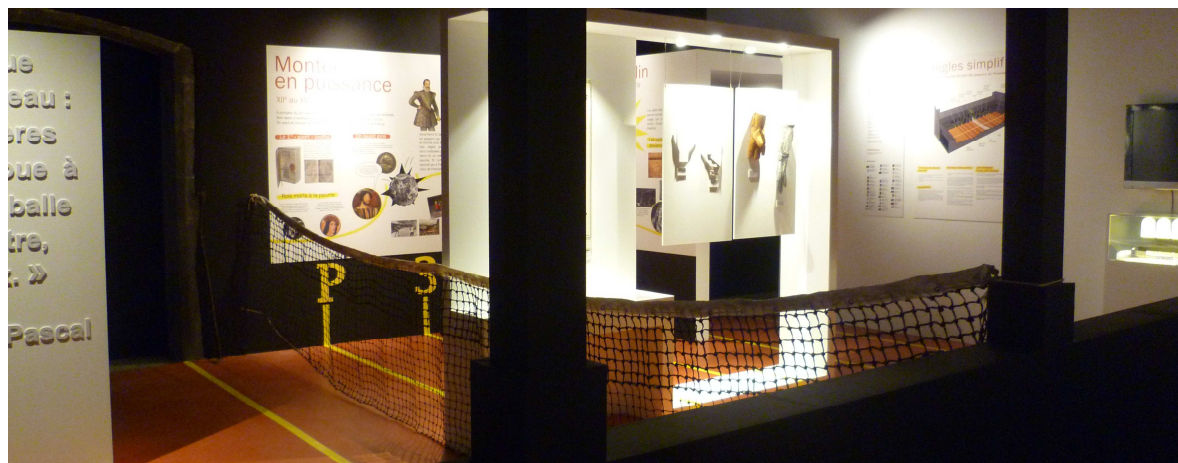
### **Pourquoi les députés du Serment purent se réunir au jeu de paume ?**

Le 20 juin 1789, si Mounier pût proposer aux députés de se réunir au cercle de jeu de paume de Versailles, c'est que le maître paumier (professeur de paume, fabricant de balles et gestionnaire de la salle) qui la tenait lui avait indiqué qu'elle était libre de toute réservation. Le 21 juin, le comte d'Artois réserva la salle toute la journée pour que la nouvelle Assemblée Nationale ne puisse s'y réunir.

Si les députés purent se réunir dans le cercle privé de jeu de paume de Versailles, c'est que **les jeux de paume faisaient partie intégrante de la culture française**.

## **Deuxième partie : la paume**

Cet espace reprend en partie des éléments d'une salle de jeu de paume : galerie, filet, sol de terrain de paume couleur terre battue traversé par les lignes jaunes caractéristiques... Plus qu'une histoire du sport, c'est une histoire de notre société qui est présentée, avec plusieurs niveaux de lecture.



## La paume en Auvergne

À l'image de tout le royaume de France, l'Auvergne comptait à la fin du 17<sup>ème</sup> siècle et au début du 18<sup>ème</sup> siècle de nombreux jeux de paume. Quelques traces sont encore visibles à ce jour :

- À Moulins se trouve l'école publique François Truffaut - Jeu de Paume»
- Pradelles compte une «rue du jeu de paume», Clermont-Ferrand une impasse «du jeu de paume», Vic le comte un « boulevard du jeu de paume» et une «salle municipale de spectacle du jeu de paume», Chateldon, Maringues une «rue du jeu de paume».
- Le château d'Aubieres, comme la plupart des châteaux de la région comptait un jeu de paume.

## FILM : *Une histoire de la paume*

Réalisé par Jean-Christophe Piffaut et Louis-Gabriel Peynichou

Ce film présente l'histoire de la paume et l'essor progressif qu'il a connu, jusqu'à devenir « le roi des jeux, car le jeu des rois ». Riche de nombreuses illustrations d'archives, ce film détaille l'évolution de la pratique, du plein air aux salles, et de la main nue à la raquette. Cette popularité aujourd'hui insoupçonnable permet ainsi de mieux comprendre pourquoi au moment de la Révolution française, les salles de paume étaient si nombreuses.

**Durée :** 6,25 minutes

Image 1 : Crispin de Pass réalise cette gravure en 1608, elle représente une partie de jeu de paume quelque part en Europe. Sans doute en Allemagne. L'incertitude quant au lieu où est située cette salle démontre l'extraordinaire popularité du jeu de paume à cette époque. Il se pratique aussi en Italie ou comme en Angleterre le jeu s'appelle déjà Tennis. Chez les étudiants, la ferveur dont jouit le jeu de paume est telle que le prévôt d'Orléans est obligé en 1656 de fermer les 14 salles de la ville pour repeupler son université. Il est connu des gens du peuple, comme on le voit ici en Italie et surtout des aristocrates comme le montre la gravure de Crispin de Pass.



Le jeu de paume est pratiqué en France dès le onzième siècle. C'est un jeu populaire joué en plein air sur les places des villages, à main nue ou gantée. D'où il tire son nom. C'est dans la formule de longue paume qu'il faut asséner le plus vigoureusement les coups. Les rôles de taille attestent de l'existence de treize paumiers à Paris au treizième siècle. Leur tour de main est tel que les balles françaises sont célèbres dans toute l'Europe.

En roi avisé, Louis XI en régleme la fabrication, car les esteufs remplis de chaux, de sablons, de craie, de sciures ou de limailles entraînent des dommages corporels, occasionnent des bras cassés et des mains fêlées. En revanches il recommande pour faire de bons esteufs de les garnir de bonne bourre, bien ficelés et étoffés de bon cuir.

Pour s'isoler des paumiers populaires, la noblesse confine le jeu dans des espaces clos de murs, puis couverts. Elle raccourcit la longueur du terrain pour donner à l'adresse plus d'importance que la force pure du bras, et matérialise par une corde médiane la séparation des deux camps. Elle abandonne la frappe à main nue ou gantée pour adopter un instrument dont le maniement exige de l'habileté et de l'adresse. La raquette qui accentue beauté du geste et noblesse des postures.

Au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle le jeu de paume fait partie de l'éducation des jeunes princes. En 1552, le petit duc d'Orléans Charles-Maximilien âgé de deux ans est représenté une raquette à la main.

Une transformation capitale s'opère, la raquette devient au même titre que l'épée un signe distinctif de la noblesse, comme l'atteste ce tableau attribué à Giovanni Bernardo Carbone peintre vénitien du XVII<sup>e</sup> siècle.



D'où vient cet instrument curieux ? Les Italiens qui restent attachés à la vigueur du coup l'ont logiquement décliné du tambourin. En France, la corporation des vergetiers brosetiers qui fabriquent depuis toujours des brosses et des verges pour battre les tapis obtient très vite les privilèges royaux pour les raquettes.

Selon la grande description des arts et des métiers, publication qui les recense au XVIII<sup>e</sup> siècle. La paume est le seul jeu qui peut prendre rang dans leur classification, tant il doit pour s'exécuter recourir à des instruments sophistiqués exigeant une manufacture très particulière. Les planches de **l'Encyclopédie de Diderot D'Alembert** détaillent la fabrication des raquettes et des balles par les maîtres paumiers raquetteurs.

Le jeu est porteur d'enjeux et de paris. Henry IV, fier de la rusticité de ses origines navarraises se dépense sans compter pour rafler à son adversaire les 400 écus d'or amassés comme enjeu sous la corde. Le public rassemblé dans la galerie constitue un tribunal arbitral.

Depuis François I<sup>er</sup>, rois et princes doivent s'initier et jouer très bien à la paume. Il devient le roi des jeux, puisqu'il est le jeu des rois.

Les fameux revers de monsieur de Nemours sont bientôt célèbres. Tant il fait s'extasier lorsqu'il bondit, voltige, danse avec grâce et talent dans les jeux et les chasses. Tant de qualités sportives réunies lui font gagner la faveur des dames réputées les plus inaccessibles.

## L'histoire du jeu

Montée en puissance : XIIe au XVIe siècle

À compter du XIIe siècle, le jeu de paume monte en puissance. Son essor passe par son appropriation par la grande noblesse. On trouve trace de cette appropriation par la grande et la petite histoire de France.

### Le 1<sup>er</sup> sport codifié

En 1555, Scaïno, moine italien codifie le jeu de paume dans un traité reconnu dans toute l'Europe. À compter de cette date, où que l'on soit, c'est au même jeu et avec les mêmes règles que l'on joue. 15, 30, 40, jeu, 6 jeux pour gagner un set, 3 sets pour gagner un match. On peut considérer que la paume est le premier sport codifié.

### **On jouait gros**

On jouait gros jeu à cette époque dans les « tripots ». On jouait à la paume jusqu'à ses vêtements et c'est sans doute de là que vient l'expression « jouer jusqu'à sa dernière chemise ». Mais ces paris étaient licites, des lettres patentes de François Ier, du 9 Novembre 1527, le confirment : *"Tout ce qui se jouera au jeu de paume sera payé à celui qui gagnera comme une dette raisonnable et acquise par son travail"*.

### **Rois morts à la Paume**

Louis X dit Le Hutin (1289-1316), Roi de France et de Navarre, fut pris de malaise après une partie de jeu de paume à Vincennes. Il avait bu un vin glacé alors qu'il s'échauffait. Il en mourut le 5 juin 1316.

Le 7 avril 1498, Charles VIII heurta violemment de son crâne le linteau de la porte conduisant au jeu de paume du château d'Amboise. Pris de malaise sous la galerie, il mourut le soir même.

Apogée : XVII siècle

### **L'apogée sous Henri IV**

Sous Henri IV, du paysan au noble en passant par le « bourgeois », tout le monde joue à la paume. Ces règles pourtant complexes sont maîtrisées par tous. Henri IV, lui même grand joueur de paume, fit construire en 1601 un second Jeu à Fontainebleau à côté de celui de François 1<sup>er</sup>.

### **Un jeu de paume pour 1200 habitants**

À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il y avait à Paris 250 jeux de paume pour une population de 300 000 habitants. On en dénombrait 40 à Orléans, 47 en Poitou, 9 à Blois, 8 à Bourges, 25 à Rouen, 8 à Angers, 13 au Mans, 15 en Saintonge, 20 à Bordeaux, 9 à Dijon et au moins un dans tout village où il y avait une auberge. Il y avait un Jeu de paume pour 1 200 habitants.

Louis XIII joua très tôt à la paume. En 1614 âgé de treize ans, il voyage dans l'Ouest de la France. À chaque étape, pour jouer il se rend dans le jeu de paume des villes qu'il traverse. Nous savons ainsi qu'il y avait des Jeux de paume dans toutes les petites villes et même dans les bourgades.

### **Parole d'un Anglais**

*"Les jeux de paume sont plus nombreux que les églises, les enfants naissent une raquette à la main ; il y a plus de joueurs de paume en France que d'ivrognes en Angleterre"*. Écrit dans «*The Views of France*» par Dallington, maître d'école enrichi qui séjourne en France en 1601.

### **Déclin : Louis XIV**

Louis XIV ne joue pas à la paume... Le peuple suit !

Si Louis XIV apprend jeune l'art de la paume, il lui préfère le billard qui fut inventé sous son règne. Ce jeu permet une pratique sans transpiration, autorisant le monarque à conserver le prestige de ses tenues.

Le roi ne jouant plus à la paume, les bourgeois délaissent à leur tour le jeu. Seuls les passionnés continuent sa pratique.

Les salles désertées des joueurs de paume connaissent rapidement un autre usage. Les unes deviennent salles de billard, d'autres sont transformées en théâtre.

### **Les terrains de paume deviennent théâtres**

Le format standard des jeux de paume permet une installation rapide de la troupe rendant aisées les tournées.

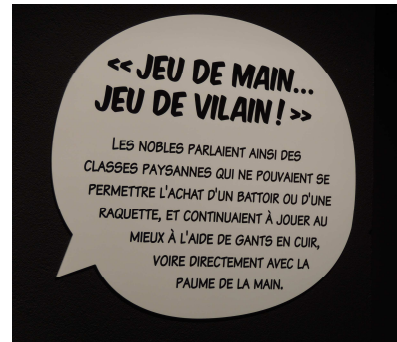
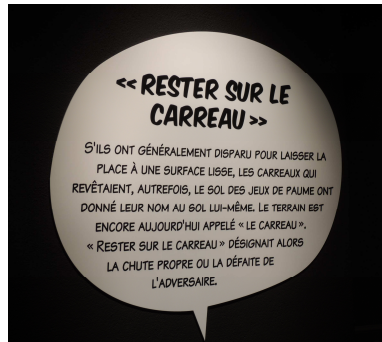
Molière s'établit ainsi à Paris dans le jeu de paume de l'Hôtel de Bourgogne. En tournée, il installe ses décors dans les salles vides de jeu de paume de tout le royaume de France.

Le théâtre à la française est né. Les comédiens deviennent «les enfants de la balle».

## Les expressions courantes issues de la paume

La popularité du jeu de paume était telle que des expressions issues du jeu comme « **tomber à pic** », « **bisque, bisque rage** », « **qui va à la chasse, perd sa place** », « **rester sur le carreau** », « **épater la galerie** », « **prendre la balle au bond** », « **peloter** », « **avoir l'avantage** », « **les enfants de la balle** », « **jeu de main, jeu de vilain** », « **par-dessus la jambe** »... sont passées dans le langage courant. Nul sport n'a aussi bien enrichi la langue française.

10 mètres de galerie leur sont consacrés où elles sont présentées sous forme de bulles de bande dessinée.



## Vitrines de présentation des accessoires de la paume



### La raquette

Au Moyen Âge, le jeu de paume se pratique à mains nues. Plus tard, les battoirs ou les raquettes augmentent la puissance de la frappe... et les accidents : un édit royal régleme donc la bourre des balles utilisées dans ce jeu très populaire parmi la noblesse. La raquette est de forme asymétrique. Elle n'a guère évoluée entre le XIV siècle et le XVIII siècle. Elle est faite d'un seul morceau de bois, recourbé pour former un arceau, et ligaturé au niveau du manche ; le tamis est fait de boyaux de mouton.



### La balle de jeu de paume et les étapes de sa fabrication

C'est une opération complexe qui est effectuée à la main par un maître paumier, professionnel qui s'occupe également de l'animation du court. La balle est constituée d'une petite boule de liège autour de laquelle on entoure environ 11 mètres de bandelette de tissu, puis on ficelle solidement le tout, pour lui conserver sa forme sphérique, avant de l'envelopper dans de la feutrine dont les coutures sont à l'origine du dessin des balles de tennis. Au Moyen Age les « esteufs », c'est à dire les balles, étaient faites de bourre de poils ou d'étope de laine recouverte d'une peau de mouton cousu.

## Maquette du jeu de paume à Fontainebleau

La maquette présentée a été réalisée d'après la salle du jeu de paume du château de Fontainebleau à l'échelle 1/40, créée en 1601 pour Henri IV. Le court de paume ressemble beaucoup à un trinquet dont il est l'ancêtre. Il a la forme d'un rectangle dont les dimensions extérieures sont comprises entre 30 et 33 mètres de longueur et entre 11 et 12 mètres de largeur. Il est entouré de 4 murs. Les courts couverts doivent prévoir une hauteur sous plafond de 8 à 10 m minimum. Il semble que l'origine des galeries des salles de paume sont la transposition d'une particularité des rues et places médiévales.

### « La paume, de la rue, au terrain de courte paume »

Un petit film d'animation explique l'évolution de la pratique du jeu, de la rue aux salles de jeu de paume. **Durée** : 1,37 minute.



*« À l'origine, la courte paume se jouait dans les rues des villes. Pour pouvoir jouer à tout moment, on a créé des courts reproduisant des éléments de la rue. Avec le toit de la galerie pour représenter les auvents des échoppes, les ouvertures pour symboliser les ruelles perpendiculaires et les ouvertures de façades, les enseignes des échoppes figurées par la grille, la cloche, placée dans le dernier ouvert, et le tambour pour marquer les décrochés des façades.*

*Il est maintenant possible de se dépenser sans compter et d'épater la galerie ! »*

## Les règles de la paume

Un panneau explicatif présente les règles simplifiées de la paume.

Des règles proches du tennis

Comme au tennis, le jeu se joue en simple ou en double et consiste à renvoyer la balle par-dessus le filet au moyen d'une raquette. Seul un rebond au sol est autorisé. En revanche, il n'y a pas de limites pour les rebonds sur les toits qui font partie intégrante du jeu.

### Le court de jeu de paume

Le court s'apparente à un grand court de tennis, avec des murs, et des toits sur 3 des 4 murs. Les 2 côtés du court contrairement au tennis, ne sont pas symétriques.

La surface de jeu, appelée carreau, est divisée par un filet en 2 parties de taille égale, comme au tennis : le côté du dedans, à droite du filet, est le côté où l'on sert. Le côté du devers, à gauche du filet, est celui qui reçoit le service.

### Le service

Le service se fait toujours du côté « dedans » : La balle mise en service doit toucher au moins une fois le toit de la galerie du côté « devers » et tomber dans le carré de service. En cas de faute, le serveur a le droit à un nouveau service.

Si la balle tombe, non pas dans le carré de service, mais dans la zone de « passe », le service n'est pas bon, mais peut être rejoué sans être considéré comme faute (équivalent du let ou du net au tennis). Deux services « passe » consécutifs sont cependant considérés comme une faute.

### Marquer des points

Une fois la balle en jeu, l'objectif est, comme au tennis, de faire des points.

Le tennis a repris au jeu de paume son mode de comptage des points. Ils sont donc similaires. Un match se gagne en 2 ou 3 sets gagnants, chaque set se gagne en 6 jeux gagnants (contrairement au tennis, il est possible de gagner un set de 6 jeux à 5). Afin de gagner un jeu, il faut marquer des points : 15, 30, 40, puis jeu. En cas d'égalité à 40 partout, il y a égalité et, comme au tennis, il faut prendre l'avantage puis conclure le jeu.

Il existe au jeu de paume plusieurs façons de marquer des points :

- Envoyer la balle dans le « dedans ». C'est-à-dire dans l'ouverture située dans le mur du fond côté dedans.
- Envoyer la balle dans la grille. La petite ouverture dans le mur du fond côté devers.
- Envoyer la balle dans le dernier ouvert côté devers (aussi appelé la cloche ; une clochette y est suspendue marquant le coup réussi d'un tintement).
- Lorsque la balle effectue son 2<sup>ème</sup> rebond au sol dans l'ensemble de la zone de service (passe comprise) côté devers sans avoir été touchée par l'adversaire.
- Sur une faute directe de l'adversaire (balle envoyée dans le filet ou hors du court, c'est-à-dire au-dessus des murs ou du plafond).

## Les chasses

### Faire une chasse

Il existe plusieurs possibilités qui ne permettent pas de marquer de points.

- Envoyer la balle dans une galerie autre que le dernier ouvert côté devers (cloche). C'est-à-dire le dernier ouvert côté dedans, les seconds et premiers ouverts dedans et devers ou les portes.
- Lorsque la balle effectue un second rebond au sol ailleurs que dans l'ensemble de la zone de service (et passe).

Dans ces situations, il n'y a, en effet, pas de point, mais ce que l'on appelle une chasse.

Lorsqu'une chasse est concédée par un joueur, il ne peut la toucher avant que celle-ci fasse son second rebond ou file dans une galerie de chasse.

La position du second rebond (ou la galerie dans laquelle la balle a été envoyée) est notée et retenue dans le score du jeu en cours.

Des lignes sur le sol permettent de récupérer et de conserver la position de la chasse.

### Les chasses : à quoi servent-elles ?

Au jeu de paume, le service est conservé par le même joueur jusqu'à que son adversaire lui prenne le service. Le seul moyen pour prendre un service est de réussir à faire des chasses.

En effet, lorsque 2 chasses sont faites ou lorsqu'une chasse a été faite et que l'on s'apprête à jouer un point de jeu (point permettant à un des joueurs de conclure le jeu), le receveur devient serveur et le serveur devient donc le nouveau receveur.

### Les chasses : pourquoi les noter ?

Les chasses permettent au receveur de récupérer le service.

Une fois le service récupéré, la ou les chasse(s) devront être jouées. En effet, la chasse n'a pas permis l'attribution du point joué. C'est donc un point en suspens.

Lorsque le receveur est devenu serveur et inversement, les joueurs vont jouer les chasses dans l'ordre.

Par la suite, ils peuvent reprendre le cours du jeu « normalement ».

## Film « Extrait d'une partie de courte paume au cercle de jeu de paume de Fontainebleau »

Durée : 3,12 minutes



## Jeu vidéo de paume (jeu de simulation)

Ce jeu vidéo inédit, a été conçu d'après une partie filmée dans la salle de jeu de paume du château de Fontainebleau. Les mesures du terrain ont prises pour recréer un modèle 3D de la salle et toutes les animations des joueurs ont été recalées sur le timing de la vidéo, pour avoir un maximum de réalisme.

Enfin, pour que les joueurs se sentent vraiment immergés dans le jeu, le terrain est projeté à l'échelle 1:1 et les points de vue sont modifiés en fonction des déplacements du joueur. Pour cela, un détecteur de silhouette repère les gestes et la position de la tête en une fraction de seconde.



## La paume aujourd'hui

Ce sport compte aujourd'hui plus de 8 000 licenciés dans le monde répartis dans 23 clubs en Angleterre, 8 aux USA, et 5 en France. De nombreux projets d'ouverture de nouveaux courts sont actuellement à l'étude : Sydney, La Haye, Dublin, Charleston.

Equipée de 28 salles de jeu de paume, la grande Bretagne est aujourd'hui le premier pays à pratiquer ce sport. Les universités d'Oxford et de Cambridge s'enorgueillissent d'avoir chacune deux salles de paume.

Baptisé, « real tennis » par les Anglo saxons, la paume connaît actuellement un net regain de faveur : un nouveau court s'ouvre en moyenne tous les 3 ans en Angleterre et les salles australiennes, qui forment l'élite de ce sport, affichent complet.

En France, elle est toujours pratiquée par 300 adeptes passionnés dont certains jouent à Fontainebleau sur le court voulu par Henri IV plus de quatre siècles auparavant !

## Ressources

### Serment du jeu de paume

#### Bibliographie

#### Ouvrages

Martine Allaire, *Le Serment du jeu de paume : l'événement, le tableau de David*, Hatier, Paris collection Récits d'historien, 2014

Philippe Bordes., *Le Serment du Jeu de Paume de J.L. David. Musée du Château de Versailles.*, Paris, RMN, 1983. (Notes et documents, 8).

Boroumand Ladan, « La nation contre le peuple : Le débat sur la vérification commune des mandats aux États généraux de 1789 », *Revue française de science politique*, n° 3, 1990, p. 309-338



Jean Starobinski, *1789, les emblèmes de la raison* (1973), réédition, Flammarion, coll. « Champs », Paris, 1993

### Revues

Fernand Evrard, « Le *Serment du Jeu de Paume* dans l'œuvre de David », *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, Versailles, 1924

### Sites Internet

Le Serment du jeu de paume, quand David réécrit l'histoire  
[http://www.chateauversailles.fr/resources/pdf/fr/presse/cp2\\_paume\\_fr.pdf](http://www.chateauversailles.fr/resources/pdf/fr/presse/cp2_paume_fr.pdf)

Reproduction du procès-verbal de la séance du Jeu de paume  
[http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/archives/PV\\_002/index.htm](http://www.assemblee-nationale.fr/connaissance/archives/PV_002/index.htm)

## Jeu de paume

### Bibliographie

#### Ouvrages

Guy Bonhomme, *De la paume au tennis*, Découvertes Gallimard, Sport et jeu, 1991

Guy Bonhomme, sous la direction de, *Les jeux du patrimoine, tradition et culture*, Paris, Revue E .P.S, 1989

Jean-Pierre Chombart et Raymond Thomas, *Le tennis*, « Que sais-je ? », Paris, P.U.F, 1990

Gianni Clerici, *Cinq cent ans de tennis*, Paris, Hatier, 1976

Marie-madeleine Fontaine, « *Le jeu de paume comme modèle des échanges : quelques règles de la sociabilité, à la Renaissance* » dans *Sociabilité, pouvoirs et société*, Rouen, 1987

Edouard Fournier, *Le jeu de paume, son histoire et sa description*, Paris, 1962

Jean-Michel Meh, *Les jeux au royaume de France, du XIIIe au début du XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1990

#### Revues

*La Révolution en images* TDC, n° 1013, 1er avril 2011, CNDP - Chasseneuil-du-poitou

### Sites Internet

Fédération française de jeu de paume  
<http://www.jeudepaume.fr/>

Cercle de jeu de paume de Fontainebleau  
<http://jdpfontainebleau.com/history.html>

Fédération française de longue paume  
<http://www.longue-paume.fr/lp/>

## Support de visite

En amont de la visite, un travail peut être réalisé en classe sur le tableau du *Serment du jeu de paume* de David.

Par exemple la recherche d'informations sur des personnages représentés sur le tableau :

- Leurs dates de naissance et de décès
- Leur rôle pendant la Révolution
- Leur origine sociale
- Comment sont-ils morts

**Questionnaire de visite salle du jeu de paume**

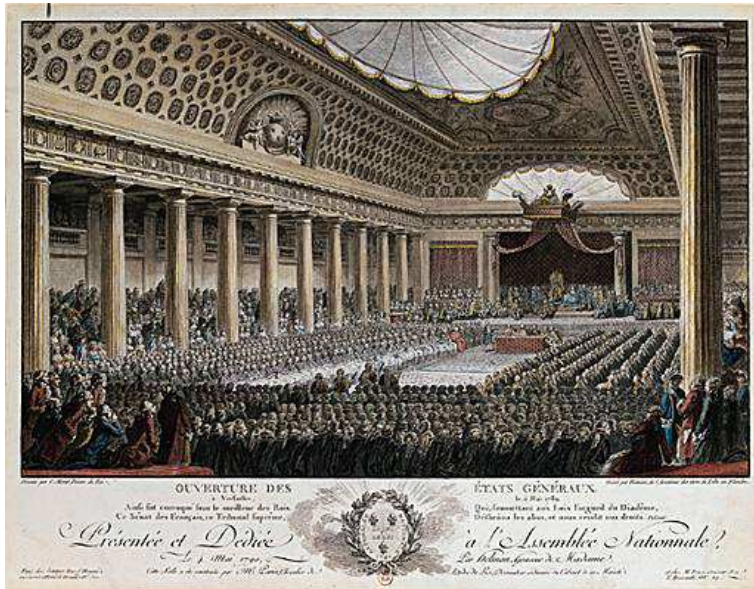
Ton nom :

Ta classe :



1 - D'après toi quel **événement**, qui s'est déroulé le **5 mai 1789 à Versailles**, est représenté sur la gravure ci-dessous ?

Réponse : La .....



2 - Quels étaient les **3 ordres** présents ?

Réponse : .....

.....  
 .....



3 - A ton avis, comment s'appelle le **tableau** ci-dessous peint par **Jacques Louis David** qui relate un événement très important de la Révolution française, qui s'est passé le **20 juin 1789** ?

Réponse : Le .....



4 - Saurais-tu reconnaître **4 députés** représentés **sur le tableau** de Jacques Louis David ? Inscris leur nom dans les bonnes cases.





Mirabeau  
 Dom Gerle  
 Robespierre  
 Bailly

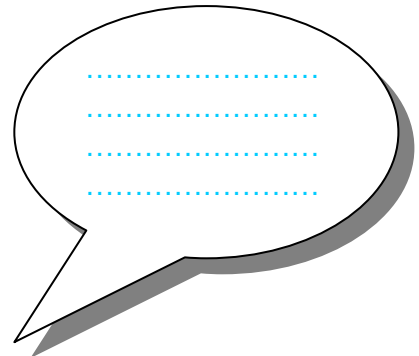




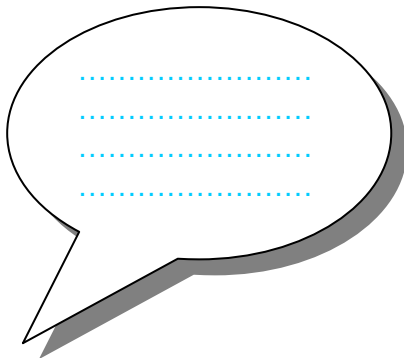
5 - Inscris dans les bulles les **expressions issues du jeu de paume** qui correspondent aux **définitions** ci-dessous :



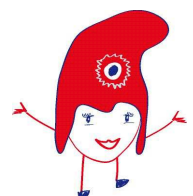
Se disait d'un joueur qui cherchait à impressionner les spectateurs de la partie de paume, habituellement située sous la galerie.



Les nobles parlaient ainsi des classes paysannes qui ne pouvaient se permettre l'achat d'un battoir ou d'une raquette, et continuaient à jouer, au mieux à l'aide de gants en cuir, voire directement avec la paume de la main.



S'ils ont généralement disparu pour laisser la place à une surface lisse, les carreaux qui revêtaient autrefois le sol des jeux de paume ont donné leur nom au sol lui-même. Le terrain est encore aujourd'hui appelé « le carreau ». Cette expression désignait alors la chute propre ou la défaite de l'adversaire.



À présent, va vérifier si tu as bien répondu !